

La Ville d'Aizenay  
Service Affaires Juridiques

Hôtel de Ville  
Avenue de Verdun  
85190 AIZENAY  
Tél. : 02 51 94 60 46

**DÉCISION N° 2024-191**

**Objet : Attribution et signature du marché public n°2024PA12 de travaux de réhabilitation de la tribune du stade de football**

Le Maire de la Ville d'Aizenay,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, pour la durée de son mandat « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant prévisionnel n'excède pas : Le seuil de passation de procédure formalisée pour les marchés publics de fournitures et de services et les 500 000 € HT pour les marchés publics de travaux. Ainsi que toute décision concernant leurs modifications, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu la consultation lancée le 25 septembre 2024 sur le profil acheteur [www.marches-securise.fr](http://www.marches-securise.fr) selon une procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1, R.2123-1, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique,

Vu le rapport d'analyse des 9 plis reçus avant la date limite de remise des offres fixées au jeudi 31 octobre 2024 à 12h00,

Considérant que le marché est alloti en 6 lots et que les lots 4 et 6 n'ont pas reçu d'offres ou reçu seulement des offres régulières,

Considérant que les candidatures des candidats dont l'offre est retenue sont complètes et recevables en application du règlement de la consultation,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** D'approuver et de signer les lots 1, 2, 3 et 5 du marché public n°2024PA12 de travaux de réhabilitation de la tribune du stade de football, ainsi :

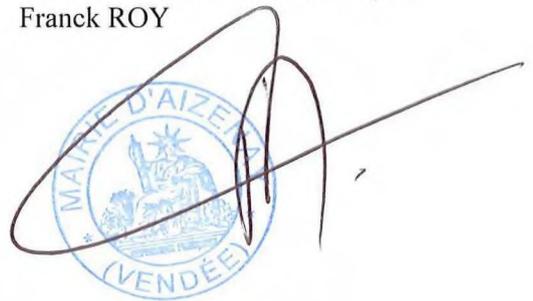
Lot n°	Intitulé	Attributaire	Montant HT	Montant TTC
1	DEPOSE - GROS OEUVRE	SAS RECYCL'AD (85190 AIZENAY)	8 801,59 €	10 561,91 €
2	PROTECTION CATHODIQUE BETON	SAS ITS (85000 LA ROCHE SUR YON)	73 991,35 €	88 789,62 €
3	ETANCHEITE CIRCULABLE PIETONS	ETANDEX (35760 MONGERMONT)	63 500,00 €	76 200,00 €
5	RAVALEMENT - PEINTURE	ROGER SA (85800 ST GILLES CROIX DE VIE)	34 000,00 €	40 800,00 €
		<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>180 292,94 €</b>	<b>216 351,53 €</b>

**Article 2 :** De déclarer infructueux les lots 4 et 6. Dit qu'en application de l'article R2122-2 du Code de la Commande Publique ces lots seront passer en marché sans publicité ni mise en concurrence et feront l'objet d'une autre décision.

**Article 3 :** Monsieur le Maire de la Ville d'Aizenay et le Comptable Public Assignataire sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

**Article 4 :** Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Aizenay, le 22 novembre 2024.  
Le Maire de la Ville d'Aizenay,  
Franck ROY



Publié sur le site internet le : 22/11/2024

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent acte peut faire l'objet dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication et réception par le Représentant de l'Etat :
  - D'un recours administratif ou gracieux devant Monsieur le Maire, à nous adresser sous le présent timbre ;
  - D'une saisine de Monsieur le Préfet de Vendée en application de l'article L.2131-8 du Code général des collectivités territoriales ;
  - D'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX – dans le délai cité ci-dessus ou dans un délai de 2 mois à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif ou gracieux a été préalablement déposé. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).